



CONTEXTE

L'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port (AMEP) visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)¹ est un outil puissant dans la lutte contre la pêche illégale. Les inspections au port des navires étrangers qui se livrent à la pêche ou à des activités liées à la pêche par les autorités étatiques sont un élément essentiel de l'AMEP.

Le projet Port State Measures to Stop Illegal Fishing (PSM-SIF)² aide les pays africains à élaborer des procédures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) et à renforcer leurs capacités de mise en œuvre de l'AMEP. Le mentorat d'équipes d'inspection inter-administrations a été un élément clé de cet appui. Lors de la pandémie de COVID-19 en 2020, le mentorat en personne est devenu difficilement réalisable en raison des restrictions portant sur le travail en espaces clos, du manque d'équipement de protection individuelle et des limitations imposées sur les déplacements internationaux. Si le mentorat devait se poursuivre, il était urgent de trouver un autre moyen de fournir ce soutien.

UTILISATION DE CAMÉRAS CORPORELLES

Pour fournir un soutien à distance au contrôle des pêches

L'HISTOIRE

En juillet 2020, SIF a lancé un projet pilote pour évaluer la viabilité du mentorat en ligne à l'aide de caméras à diffusion en temps réel à distance, similaires aux caméras corporelles (également appelées Body Cam) utilisées par les agences de sécurité, y compris les forces de police du monde entier. Il était espéré que cela permettrait à SIF de continuer à fournir un mentorat spécialisé en temps réel aux inspecteurs des pêches de première ligne.

Des caméras portées sur le corps ont été testées dans trois pays : le Ghana, le Mozambique et Madagascar. Cela a eu des conséquences inattendues mais positives, de sorte qu'il est probable que leur utilisation deviendra une caractéristique permanente du SCS des pêches longtemps après la fin de la pandémie.

LES CAS D'ÉTUDE DE STOP ILLEGAL FISHING ont pour but de définir les meilleures pratiques à travers l'analyse d'exemples concrets de différentes approches dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Ils démontrent également l'éventail d'activités et de partenariats en cours pour mettre fin à la pêche illégale et fournissent la base de conseils en matière d'élaboration des politiques.



La caméra sélectionnée était la caméra de corps Onethingcam C310. Cette caméra dispose de capacités Wi-Fi et 3G/4G. Elle transmet l'audio et la vidéo en temps réel et permet la communication entre la personne qui la porte et le destinataire de la transmission en temps réel à distance, permettant ainsi un mentorat lors des inspections. Elle dispose également de capacités d'enregistrement, ce qui permet de télécharger les vidéos sur un serveur cloud sécurisé et de les visionner ultérieurement.

Initialement, SIF a commandé deux caméras pour réaliser des tests de viabilité. Celles-ci sont arrivées en Afrique du Sud en juillet 2020 et ont été testées avec succès. Il a été constaté qu'avec le Wi-Fi, la batterie de la caméra durait huit heures. Si le Wi-Fi n'était pas disponible, la caméra passait en 3G/4G, réduisant l'autonomie de la batterie à environ quatre heures, ce qui était tout de même suffisant pour réaliser une inspection dans la plupart des cas.



CHRONOLOGIE DU PROJET

JUILLET 2020

- SIF a testé les caractéristiques opérationnelles de deux caméras en Afrique du Sud.

AOÛT 2020

- Une caméra testée au Ghana.
- Formation à l'utilisation de la caméra prodiguée aux membres du PTFG.

SEPTEMBRE 2020

- Deux navires inspectés à l'aide de la caméra corporelle dans le port de pêche de Tema, au Ghana.

OCTOBRE 2020

- Quatre navires de transport frigorifiques (reefers) inspectés à l'aide de la caméra corporelle dans le port de pêche de Takoradi, au Ghana.

NOVEMBRE 2020

- Six navires inspectés à l'aide de la caméra corporelle dans le port de pêche de Tema, au Ghana.
- Deuxième caméra envoyée au Ghana.
- Trois caméras envoyées au Mozambique.

DÉCEMBRE 2020

- Formation à l'utilisation des caméras prodiguée aux inspecteurs des pêches au Mozambique.
- Deux navires inspectés à l'aide des caméras corporelles dans le port de pêche de Tema, au Ghana.

JANVIER 2021

- Inspections prévues dans d'autres ports mozambicains retardées par un cyclone.
- Cinq caméras déployées à Madagascar.
- Trois navires inspectés à l'aide des caméras corporelles dans le port de pêche de Tema, au Ghana.
- Cinq caméras envoyées en Afrique du Sud.

FÉVRIER / MARS 2021

- Test des caméras au Cap et à Durban, Afrique du Sud.

FÉVRIER 2021

- Caméras testées à Antananarivo, Madagascar.
- Formation à l'utilisation des caméras prodiguée aux inspecteurs des pêches à Madagascar.

MAI 2021

- Début prévu de l'utilisation des caméras lors des inspections à Madagascar afin de coïncider avec les escales des senneurs.

Envoi de l'une des caméras au Ports Task Force Ghana (PTFG), un groupe inter-administrations créé pour mettre en œuvre des mesures du ressort de l'État du port efficaces au Ghana. Le système a été testé par des experts locaux de SIF relayant la transmission en temps réel depuis le port de Tema vers des experts situés à distance. Bien que le signal 3G/4G ait été faible et ait occasionné des délais dans les transmissions, il fut tout de même possible de fournir un mentorat en temps réel au PTFG.

Les deux premiers navires inspectés à Tema en septembre 2020 à l'aide des caméras de corps en temps réel étaient un chalutier et un reefer. Cet exercice a permis de démontrer que le concept fonctionnait sur le terrain. Le projet a ensuite été étendu au port de Takoradi, au Ghana.

Suite au succès du projet pilote au Ghana, trois caméras ont été fournies au ministère de la Mer, des Eaux intérieures et de la Pêche au Mozambique et cinq caméras ont été envoyées au ministère des Ressources halieutiques et de la Pêche de Madagascar. Cela a permis de fournir une caméra dans chacun des ports désignés par l'AMEP (Antsiranana, Mahajanga, Tuléar, Tamatave et Taolagnaro à Madagascar et Maputo, Nacala et Beira au Mozambique).

Il est rapidement apparu qu'en plus de permettre un mentorat à distance par des experts lors des inspections, le système de caméras corporelles permet également aux collègues et aux officiers supérieurs de surveiller et de participer aux inspections.

Cela permet aux superviseurs d'encadrer les inspections même lorsqu'ils se situent loin du port, et de fournir une expertise ou des informations supplémentaires au besoin, ainsi que d'évaluer la performance des inspecteurs et de fournir des commentaires. Ainsi qu'il a été confirmé lors des essais, les transmissions en temps réel peuvent être envoyées à plusieurs destinataires en même temps, permettant ainsi un soutien simultané aux inspecteurs en cours d'inspection sur le terrain.

Cette utilisation de la technologie a permis au mentorat des inspections de se poursuivre pendant la pandémie de COVID-19, mais également de se développer car les experts peuvent participer dans plus d'un port à la fois. Cela permet d'économiser du temps et des coûts de déplacement et devrait donc devenir un outil standard de soutien au SCS du secteur de la pêche.

De nombreux avantages ont été identifiés en rapport à l'utilisation de caméras corporelles, notamment l'amélioration de la qualité des inspections grâce à la supervision à distance, la réduction des opportunités de corruption, de violence et de confrontation, et la ressource précieuse que les enregistrements représentent dans le cadre des formations et des études de cas.

Le projet pilote visant à tester la viabilité de l'utilisation de caméras à distance a permis de confirmer qu'il s'agit d'un excellent outil de soutien et de renforcement des capacités dans les pays partenaires. D'autres applications potentielles à explorer ont été identifiées, notamment un projet pilote s'intégrant dans le cadre d'un programme d'observateurs en mer.

ORIGINE DE LA DÉMARCHÉ

Le mentorat et la formation des inspecteurs en vue d'améliorer les pratiques et les normes d'inspection ont été identifiés comme des pré-requis essentiels par les pays mettant en œuvre des mesures du ressort de l'État du port en Afrique, et font partie intégrante de l'AMEP pour les États en développement. La pandémie de COVID-19 représentait une menace pour la poursuite de ce soutien en personne, de sorte que des approches innovantes ont dû être élaborées.

ENSEIGNEMENTS

- Réduction du temps et des dépenses précédemment liées au besoin d'être physiquement présent lors des inspections.
- Les avantages potentiels des caméras corporelles vont au-delà de la portée initiale de la formation et du mentorat par des experts étrangers ; elles peuvent également être utilisées par des fonctionnaires,

des experts et des formateurs nationaux et régionaux.

- La supervision des inspections réduit les possibilités de corruption et améliore la sécurité des inspecteurs des pêches.
- Les enregistrements peuvent être utilisés comme des compte-rendus détaillés qui peuvent servir de base au contrôle ou aux poursuites.
- Les applications pratiques des caméras de corps sont beaucoup plus diversifiées qu'il ne l'était envisagé initialement, permettant notamment l'interprétation ou la traduction de documents en temps réel ou la transmission du type d'expertise nécessaire selon les situations.

DÉFIS À RELEVER

- Les réseaux Wi-Fi et 3G/4G sont médiocres dans de nombreux ports. Cependant, même si la diffusion en temps réel s'avère être impossible, l'enregistrement de l'inspection peut être revu ultérieurement à des fins de formation et d'évaluation et peut également être utile comme élément de preuve.
- Le passage en revue des enregistrements vidéo prend un certain temps et exige donc un engagement conséquent de la part des hauts fonctionnaires.
- Faire en sorte qu'une supervision, un mentorat ou des formations de qualité soient disponibles pour soutenir les inspections afin de renforcer la confiance des inspecteurs sur le terrain dans leur capacité à faire leur travail.
- Les appareils en eux-mêmes ne créent pas plus de responsabilité et de transparence, c'est la façon dont ils sont utilisés qui compte. Il est nécessaire qu'ils soient intégrés dans un système solide de mesures du ressort de l'État du port avec une culture du professionnalisme et un cadre juridique actualisé.



ACTEURS IMPLIQUÉS

- Ministère du Développement des Pêches et de l'Aquaculture, Ghana
- Ministère de la Mer, des Eaux intérieures et des Pêches, Mozambique
- Ministère des Ressources halieutiques et de la Pêche, Madagascar
- Ministère de l'Environnement, des Forêts et de la Pêche, Afrique du Sud
- Port Task Force Ghana
- Stop Illegal Fishing
- GIZ et Waterloo Foundation



IMPLICATIONS POLITIQUES

- Les caméras corporelles feront partie des procédures opérationnelles standard pour les inspections des pêches dans certains pays.
- L'élaboration de programmes venant s'intégrer au sein des centres régionaux de SCS, en lien avec les fonctionnaires en charge du SCS, sera la démarche qui engendrera le plus d'avantages, car cela garantira l'accès à des renseignements à l'échelle de la région et permettra de développer les capacités régionales.
- Des modifications législatives pourraient être nécessaires pour permettre aux vidéos prises lors des inspections d'être utilisées comme éléments de preuve dans les affaires judiciaires.

PROCHAINES ÉTAPES



FORMER LE PERSONNEL À L'UTILISATION DES CAMÉRAS

Introduire de manière plus générale l'utilisation des caméras corporelles pour une utilisation dans les ports et dans d'autres situations — par exemple, pour les observateurs en mer et pendant les opérations de surveillance aérienne.



UTILISATION CONTINUE DE CAMÉRAS POUR LES INSPECTIONS

Les experts du projet participeront à au moins une inspection par semaine dans chaque pays partenaire via des caméras à distance, tant que ces inspections auront lieu. Cela permettra :

- Un mentorat lors des briefings pré-inspection.
- L'enregistrement des inspections en temps réel.
- La mise à disposition d'un mentorat en temps réel pour les activités d'inspection.
- Un soutien aux activités post-inspection dans les cas où des activités de pêche INN sont identifiées.



ÉTENDRE LA PARTICIPATION INTERINSTITUTIONNELLE

Les caméras peuvent également être utilisées pour accroître la participation interinstitutionnelle aux inspections. Cela peut être testé et démontré lors des réunions interinstitutions, puis il peut être convenu de partager l'accès en temps réel ou les enregistrements avec d'autres services pour améliorer non seulement les mesures de l'État du port pour la conformité du secteur des pêches, mais également les contrôles de l'État du port pour la détection de la non-conformité dans le domaine maritime, du droit du travail, ou dans d'autres secteurs.



SENSIBILISATION ET BONNES PRATIQUES

Le partage des enseignements tirés du projet comprendra :

- Passer en revue les enregistrements des inspections et les utiliser pour finaliser les procédures opérationnelles standard relatives à la mise en œuvre des MEP.
- Créer des supports de sensibilisation et des conseils pratiques par le biais de webinaires, de didacticiels en ligne ou en publiant des articles sur le site internet de SIF décrivant l'utilisation et la mise en œuvre de la technologie des caméras corporelles ainsi que les avantages de l'utilisation du mentorat à distance pour soutenir les MEP.

¹ L'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMEP) est le premier accord international contraignant à cibler spécifiquement la pêche INN.

² Stop Illegal Fishing travaille en étroite collaboration avec le Programme FAO de renforcement des capacités liées à l'AMEP afin de mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités du nom de Port State Measures to Stop Illegal Fishing, financé par la GIZ et commandé par la République fédérale d'Allemagne. Pour davantage d'informations, rendez-vous sur : www.stopillegalfishing.com/initiatives/implementing-port-state-measures.



Pour davantage d'informations sur la lutte contre la pêche illégale, veuillez consulter www.stopillegalfishing.org



Facebook.com/stopillegalfishing



Twitter.com/S_I_F

REMERCIEMENTS

Cette étude de cas a été préparée par l'équipe Port State Measures to Stop Illegal Fishing de Stop Illegal Fishing, notamment Rakotobiary Andrianalisoa, Per Erik Bergh, Dave Boyer, Sandy Davies, Regina Dithapo, Sally Frankcom, Rasolonjatovo Harimandimby, JD Kotze, Mathew Markides, Alex Sabah, Joao Noa Senete et Malebogo Seofeleng.